

SYNDICAT MIXTE
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n° 29/2022

Séance du 9 décembre 2022 - 14h00

Programmation 2023

L'an deux mille vingt-deux, le 9 décembre à 14h00, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 25 novembre 2022, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GILARDEAU, Président.

Membres présents :

Jean-Marie GILARDEAU, Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan ;
Rémi JUSTINIEN, Élise LAURENT-GUEGAN et Richard GUÉRIT, Région Nouvelle-Aquitaine ;
Thierry LESAUVAGE, Ville de Rochefort.

Membres en visio-conférence :

Anne BRACHET, Conseil Départemental de Charente-Maritime ;
Joëlle MARIE-REINE SCIARD, Région Nouvelle-Aquitaine.

Membres excusés :

Margarita SOLA et Stéphane TRIFILETTI, Région Nouvelle-Aquitaine ;
Alain BURNET, Ville de Rochefort (pouvoir à Thierry LESAUVAGE) ;
Jean-Louis LÉONARD, UNIMA.

Rapporteur : Jean-Marie GILARDEAU

CONTEXTE

Les actions constituant le cœur de métier du Forum des Marais Atlantiques visent à :

- l'accroissement et la diffusion des connaissances sur les milieux humides ;
- l'appui méthodologique et technique aux porteurs de projets ;
- l'animation de réseaux et de la communauté que constituent les acteurs publics et privés intervenant sur ces écosystèmes.

Pour ce faire, le FMA agit tant à l'échelle nationale, dans le cadre de sa mission de Pôle-relais du Plan national d'action en faveur des milieux humides, qu'à celle des grands bassins hydrographiques métropolitains avec le soutien technique et financier des Agences de l'eau et l'adhésion des membres du Syndicat mixte. Cette coopération, transcrite dans de nombreuses conventions signées entre ces établissements publics et le FMA, permet à ce dernier de proposer un accompagnement, un appui et des formations, de développer des expérimentations et de répondre aux besoins des collectivités

territoriales, locales, maîtres d'ouvrage, gestionnaires, acteurs associatifs, structures éducatives, etc., dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs projets et programmes d'action.

Sur chacun de ces points, le FMA entend apporter un soutien adapté, en cohérence avec les politiques des Agences de l'eau entérinées fin 2018 lors des validations de leurs 11^{èmes} programmes respectifs.

Pour ce faire, le FMA agit à deux échelles pour optimiser les réponses à ces enjeux d'adaptation :

- l'échelle du bassin pour l'appui méthodologique et le soutien à la réflexion stratégique ;
- l'échelle territoriale pour le soutien technique aux maîtres d'ouvrage.

Les deux échelles considérées peuvent être décrites de la façon suivante :

Volet Bassin :

Ce volet comprend les actions menées à l'échelle du bassin hydrographique en soutien à la politique de l'Agence de l'eau en question sur les milieux humides. Il comprend des outils transposables et évolutifs déployés à l'échelle du bassin pour les besoins du 11^{ème} programme et conformes au SDAGE. Il se décline en deux thèmes décrits ci-dessous.

Premier thème : « Conception de référentiels méthodologiques et techniques »

Les diagnostics des milieux humides servent à élaborer des plans d'action pour satisfaire aux objectifs du SDAGE. Ils doivent reposer sur des fondements méthodologiques robustes. Des méthodes d'inventaire, des référentiels sur le fonctionnement des milieux humides et des indicateurs des performances environnementales des programmes d'actions permettent d'étayer les choix techniques et de gestion. Ils servent également à évaluer leur incidence. Ce travail en partenariat doit se poursuivre pour :

- conforter les connaissances sur le fonctionnement des milieux humides ;
- élaborer des référentiels (grilles d'indicateurs) relatifs à leur état de fonctionnement et à l'efficacité des mesures de gestion engagées dans le cadre des contrats territoriaux milieux aquatiques (CTMA), des contrats marais et des SAGE. Ces référentiels devront être améliorés dans les années à venir.

Les supports cartographiques d'aide à la décision sont également essentiels. À la demande des Agences de l'eau, le FMA s'attache à faire adopter par les acteurs des référentiels géographiques utilisables pour une gestion courante à échelle fine. Ces supports sont cohérents avec les exigences de rattachement aux masses d'eau pour le suivi des objectifs de la Directive-cadre sur l'eau. Ils doivent permettre une remontée d'information homogène vers les services de l'agence.

Second thème : « Diffusion de l'information »

Le système d'information du FMA vise à répondre aux besoins des différents usagers et décideurs en matière de connaissance géographique sur les milieux humides. Il repose sur un réseau partenarial de données sur les milieux humides (RPDZH) accessible sur Internet.

Conformément à la décision du MTES et de l'OFB, ce réseau partenarial de données sur les milieux humides (RPDZH) évolue depuis un an afin de devenir la plateforme nationale des données sur les milieux humides dont le FMA devient l'opérateur technique.

Les documents, les guides et la bibliographie signalétique sont au cœur des besoins des gestionnaires et des techniciens. Le service de documentation du FMA met à disposition les guides ainsi que les

bulletins bibliographiques préparés spécifiquement pour les opérateurs des différents outils contractuels des Agences (méthodologies de conduite de projets, études diagnostic, données naturalistes, hydrologie).

Les transferts de savoir-faire sont facilités par ces supports. Ils sont aussi valorisés par des échanges et des rencontres.

Le FMA peut répondre à des besoins nouveaux en la matière.

Volet territorial :

Le volet territorial concerne l'appui méthodologique et technique du FMA aux maîtres d'ouvrage porteurs des Contrats Agences, opérateurs de SAGE et, plus généralement, aux porteurs de projets de gestion et d'aménagement des milieux humides. Ce volet se décline en deux thèmes :

« Soutien technique aux maîtres d'ouvrage »

Les maîtres d'ouvrage ont besoin d'être accompagnés dans les diverses phases d'élaboration et de conduite du contrat territorial. Cet appui permet de réduire les difficultés d'adaptation aux nouveaux enjeux de gestion intégrée (approche multithématique) et de reconquête de la qualité (objectifs de la Directive-cadre sur l'eau). Au cours des dix dernières années, le FMA a acquis une solide expérience d'appui aux maîtres d'ouvrage : aide à l'étude préalable, aide à l'élaboration de projet, à la conduite du contrat et à la mise en œuvre des indicateurs de suivi-évaluation.

Grâce au développement de méthodologies mentionnées précédemment, le FMA poursuivra l'appui aux projets à venir.

« Déploiement méthodologique »

L'impact positif des milieux humides sur les masses d'eau dépend de la mise en œuvre de plans de gestion adaptés dont la bonne application découle du savoir-faire et de l'expérience des opérateurs de terrain. Pour ce faire, le FMA valorise et suscite les échanges de bonnes pratiques. Il organise des formations à travers l'animation de réseaux d'acteurs. Ces principes sont essentiels pour réaliser des économies d'échelles (gains de temps et de moyens) permettant d'atteindre rapidement l'efficacité opérationnelle des contrats territoriaux et autres plans d'actions locaux.

En dehors du cadre institutionnel, divers maîtres d'ouvrage ou opérateurs souhaitent bénéficier d'un appui ponctuel, par exemple pour la mise en œuvre des inventaires de milieux humides dans les SAGE. D'autres maîtres d'ouvrage ont besoin d'un appui dans la durée, par exemple pour la mise en œuvre d'observatoires ou de comités de gestion. Le FMA fournit des conseils à ces structures en cohérence avec les objectifs de l'Agence de l'eau

Par conséquent, le Forum des Marais Atlantiques s'engage, sur la durée des diverses conventions établies entre le FMA et les Agences de l'eau, à :

1 - Améliorer les connaissances en matière de milieux humides

- Déployer les indicateurs de suivi des travaux en milieux humides dans le cadre des contrats territoriaux mis en œuvre par les Agence de l'eau et qui répondent à l'ensemble des typologies de milieux humides (typologies SDAGE) et de fiches de retour d'expérience ;

- Réaliser de nouveaux guides techniques et méthodologiques, élaborer et appliquer de nouveaux cahiers des charges.

2 - Améliorer l'expertise en matière de milieux humides

- Fournir des avis ou recommandations sur des situations ponctuelles de gestion des milieux ;
- Communiquer et informer via l'élaboration de brochures ou des participations à des journées spécifiques.

3 - Définir et mettre en œuvre des formations diverses

Il s'agira de concevoir et dispenser des formations dans différents domaines :

- Sur les fonctions des milieux humides, les menaces, la cartographie, la caractérisation, etc. ;
- En se coordonnant avec d'autres partenaires qui interviendraient par ailleurs ;
- En ciblant un public interne (personnel agence) et externe (élus, animateurs, agriculteurs, etc.).

4. Poursuivre l'appui technique à l'Agence de l'eau et aux acteurs de terrain en matière de cartographie, d'inventaire, de suivi, de compilation et de stockage de données sur les milieux humides.

5. Suivre l'évolution des milieux

- suivi des actions de gestion des milieux humides ;
- évaluation de l'état écologique de secteurs spécifiques (têtes de bassin versant), etc.

6. Administrer/gérer les données d'inventaires des milieux humides

- compilation et contrôle des données ;
- mise en ligne après conversion au format GWERN.

La programmation 2023 traduit cette cohérence d'échelle, décline les actions bassin par bassin et territoire par territoire et prend en compte les évolutions des stratégies des Agences définies dans leurs 11^{èmes} programmes respectifs ainsi que les nouvelles conditions de financement.

Concernant ce dernier point, dans les conventions de coopération 2023-2024 en cours d'élaboration entre l'OFB et le Forum des Marais Atlantiques, la part d'autofinancement que doit apporter le syndicat mixte doit passer de 20 à 30%, fragilisant ainsi financièrement la collectivité.

À ce jour, certaines actions attendent d'être validées par nos partenaires. Celles qui sont définies dans le cadre de conventions pluriannuelles peuvent subir quelques aménagements ou actualisations mais sont reconduites, à l'exemple de la convention triennale pour le bassin de l'agence de l'eau Artois-Picardie (2022-2024), celle de Seine-Normandie (2021-2023) et de Loire-Bretagne (2022-2024).

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des actions programmées en 2023 sur les territoires métropolitains.

PROGRAMMATION 2023 DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

FONCTIONNEMENT DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES - ADMINISTRATION

ADMINISTRATION

1 Suivi administratif et financier de la structure

- 1.1 Budget et comptabilité
- 1.2 Ressources humaines
- 1.3 Appui logistique aux projets
- 1.4 Organisation, participation aux réunions FMA et instances de gouvernances
- 1.5 Mise à jour de la base de données "Adresse"

MISSIONS NATIONALES PÔLE-RELAIS 2023

1 Action n°1 : Réunir, analyser et rendre facilement disponibles des connaissances fiables sur les zones humides

- 1.1 Animer, améliorer et exploiter le site web et réseaux sociaux du pôle-relais
- 1.2 Alimenter le site avec de l'actualité régulière, des illustrations et documents téléchargeables pour le centre ressource "zones humides"
- 1.3 Identifier et rassembler les études techniques et autres documents de connaissance spécifique aux zones humides
- 1.4 Elaboration et diffusion de lettres d'information et de synthèses thématiques
- 1.5 Identifier des personnes et structures relais de l'information sur les territoires et des maîtres d'ouvrages existants

2 Action n°2 : Informer, sensibiliser et animer des acteurs concernés par la gestion des zones humides

2.1 Contribuer à l'animation et à la mise en œuvre du programme d'actions CESP

- 2.1.1 Permettre aux techniciens et ingénieurs agricoles (forestier, chasse, pêche...) de monter en compétences sur les zones humides
- 0 Objectif 3 : Pilotage de l'accompagnement, du développement de démarches collectives centrés sur la préservation de l'élevage extensif
- 0 Objectif 4 : Pilotage de l'accompagnement des exploitants agricoles dans la conception de systèmes de culture et/ou d'élevage cohérents
- 2.1.2 Permettre aux producteurs et gestionnaires de données d'inventaire de partager une sémantique commune et échanger leurs données.
- 2.1.3 Objectif 17 : Favoriser la production et la remontée des données d'inventaire et de suivis à l'échelle nationale

2.2 Présentation des travaux des pôles-relais, dans le cadre des activités du centre de ressources zones humides de l'AFB

- 2.2.1 Interventions/présence lors de séminaires, assises, conférence
- 2.2.2 Accompagnement des acteurs pour la réalisation d'actions locales (relais vers les personnes ressources utiles, ...)

2.3 Contribution des pôles-relais aux travaux des ARB

- 2.3.1 Contribution à la gouvernance et à la mise en œuvre d'actions de communication, sensibilisation et de transfert en région
- 2.3.2 Harmonisation de la sémantique, utilisation d'outils techniques et scientifiques entre acteurs et articulation de nos actions

3 Action n°3 : Coordonner les actions des Pôles-relais zones humides entre eux et avec d'autres acteurs

- 3.1 Participation et préparation à l'instance de gouvernance nationale
- 3.2 Réflexion et mise en œuvre d'outils communs entre Pôles-relais

PROJETS COORDONNES PAR LE FMA A L'ECHELLE NATIONALE

RPDZH@SANDRE 2023

1 Suivi et développement (plugin et suivi partenaire)

- 1.1 Maintenances des outils (plateforme)

2 Intégration des données

- 2.1 Animation
- 2.2 Site éditorial
- 2.3 Intégration des Inventaires (hors RMC & OM) et assistance tech-méth auprès des acteurs
- 2.4 Intégration des données sur le bassin Rhône-Méditerranée Corse
- 2.5 Intégration des données Outre-mer
- 2.6 Administration données, du système et suivi - réseau
- 2.7 Intégration "marais - ROE"

3 Gestion de projet - comité de pilotage

- 3.1 Relais et appropriation auprès de l'équipe
- 3.2 Gestion de projet - comité de pilotage
- 3.3 Suivi de la convention

COORDINATION DES ACTEURS DE L'ELEVAGE EN ZONES HUMIDES

1 Coordination nationale des acteurs pour le maintien de l'élevage et la préservation de la biodiversité en milieux humides

- 1.1 Organisation et animation des instances de gouvernance
- 1.2 Organisation d'ateliers pour finaliser la structuration et le lancement du réseau
- 1.3 Animation des groupes de travail nationaux
- 1.4 Recensement et enregistrement des acteurs et actions
- 1.5 Accompagnement et suivi des démarches territoriales
- 1.6 Organisation d'une rencontre annuelle des acteurs (séminaire)
- 1.7 Suivi administratif et pilotage du projet

2 Amélioration et valorisation des connaissances techniques, scientifiques relatives aux pratiques agroécologiques des systèmes herbagers extensifs en milieux humides

- 2.1 Développement du sous-site internet "élevage" du FMA et des espaces de travail collaboratif
- 2.2 Alimentation des rubriques du sous-site internet "élevage"
- 2.3 Alimentation du centre de ressources sur la thématique "élevage en milieux humides"
- 2.4 Rédaction et/ou validation de brèves, articles pour le sous-site "élevage"

3 Communication et sensibilisation en faveur du maintien des pratiques d'élevage extensif en milieux humides

- 3.1 Définition d'une stratégie de communication externe autour du maintien de l'élevage en milieux humides
- 3.2 Participation à divers événements en France ou en Europe
- 3.3 Rédaction d'articles, de brèves sur les réseaux sociaux (LinkedIn et Facebook)

PROJET DE RECHERCHE & DEVELOPPEMENT

PAMPAS_2023

1 Evolution de l'identité patrimoniale des marais des Pertuis Charentais en réponse à l'aléa de submersion marine

- 1.1 Contrôle et compilation
- 1.2 Structuration
- 1.3 Intégration (dont flux externes)
- 1.4 Maintenance et Mise à Jour
- 1.5 Développement
- 1.6 Réunions de projet
- 1.7 Analyse (réunion et retranscription fonctionnelle)

TETRAE

Programme "Transition en Territoires de l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (TETRAE)"

- 1.1 Axe 1 : eau/biodiversité/pratiques agricoles
- 1.2 Axe 2 : circuits courts/valorisation des produits des marais
- 1.3 Axe 3 : changement climatique et plus particulièrement sur le bilan carbone spécifique aux fermes des marais
- 1.4 Co-animation instances de gouvernance

BIOMIC

Projet BIOMIC

- 1.1 Développer une boîte à outils de bioindicateurs microbiens et trophiques de l'état écologique des zones côtières.

ACTIONS TERRITORIALISEES

DEPARTEMENTS

FINISTERE

CAMAB

- 1.1 A1- Structurer la connaissance sur les milieux aquatiques et la biodiversité
- 1.2 A2-A3- Partager l'enjeu de préservation et labellisation
- 1.3 A4-A5-Diffuser les connaissances, actualités, rex (site, ateliers...)
- 1.4 A6-A7-A8-Documents de planification, réglementation
- 1.5 A9-Favoriser les bonnes pratiques pour la gestion des milieux aquatiques et la biodiversité
- 1.6 A10- Proposer une expertise technique et un appui pour le montage de projet
- 1.7 A11-A12-A13-Suivre les plans d'actions du territoire (tourisme, trame verte et bleue, biodiversité...), financements, GEMA
- 1.8 A14-A15-A16-Accompagner les maîtres d'ouvrage à la prise en compte des nouveaux enjeux, approches transversales, CC
- 1.9 A17-A18- Gouvernance

ARTISAN

- 1.1 Accroître la Résilience des Territoires au changement climatique par l'Incitation aux Solutions d'Adaptation fondées sur la Nature

NOUVELLE-AQUITAINE - Autre que les actions du volet "Littoral" de l'AEAG et sud de l'AELB**AQUAREL**

Intervention Licence Pro - AQUAREL

NORMANDIE - BASSIN SEINE-NORMANDIE**ORE : Préparation des modalités de mise en oeuvre d'Obligations Réelles Environnementales pour la sauvegarde des milieux humides****PHASE 1 - Cadrage des sites pilotes**

- 1.1 *Présentation : Les ORE*
- 1.2 *Présentation : Les autres outils fonciers et mesures pour favoriser les bonnes pratiques*
- 1.3 *Présentation : Annexe sur les prix / coûts du foncier*
- 1.4 *Guide de mise en oeuvre : Priorisation des terrains*
- 1.5 *Guide de mise en oeuvre : Stratégie foncière*
- 1.6 *Guide de mise en oeuvre : Contenu et engagements réciproques*
- 1.7 *Guide de mise en oeuvre : montants et modalités de paiements des contreparties*
- 1.8 *Guide de mise en oeuvre : Contrôle et contentieux*
- 1.9 *Documents types : Contrats ORE*
- 1.10 *Documents types : Autres*

PHASE 2 - Retours d'expérience et recommandations

- 2.1 *Journée d'échanges et d'informations sur le projet*
- 2.2 *Autres outils de communication sur le projet*

PHASE 3 - Accompagnement des sites pilotes

- 3.1 *Lancement de l'opération et traitement des candidatures*
- 3.2 *Assistance sur les aspects milieux*
- 3.3 *Assistance sur les aspects juridiques*
- 3.4 *Assistance sur les aspects financiers*

COORDINATION DU PROJET

- 4.1 *Animation du projet*

TERRITOIRES DE PROJET**SGBVMB****BASSINS VERSANTS DU MORON ET BLAYAIS**

- 1.1 *Ingénierie de design de restauration*
- 1.2 *Suivi des corridors (suivi technique de reprise des végétaux)*
- 1.3 *Expertise agroécologique*
- 1.4 *Support de communication*

PMAZH 2023**PROGRAMME DE MAINTIEN DE L'AGRICULTURE EN ZONES HUMIDES**

- 1.1 *Organisation de journées techniques, appui à l'animation de groupes (GT, COTECH, COPIL), expertise enjeux préservation ZH*
- 1.2 *Valorisation et mutualisation des expériences du programme*
- 1.3 *Animation et mise en oeuvre du groupe de travail "Communication PMAZH", site Internet PMAZH*
- 1.4 *Formation regard croisés sur la flore des prairies humides*

SQE_BV_NEAL_2023**Suivi qualité d'eau sur le BV du Neal**

- 1.1 *Suivi qualité d'eau du Neal*

PROGRAMME D'ACTIONS PAR GRAND BASSIN HYDROGRAPHIQUE

AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE - BASSIN

1 Analyse et synthèse des travaux cartographiques des zones humides

- 1.1 Analyse d'inventaires, compilation de données, veille auprès des structures, suivi et recueil des cartographies
- 1.2 Appui auprès des partenaires techniques sur le cadrage national des données zones humides : GWERN, bancarisation
- 1.3 Appui auprès des animateurs SAGE sur les dispositions du SDAGE

2 Animation du groupe Ramsar Hauts-de-France

- 2.1 Animation du réseau Hauts-de-France
- 2.2 Organisation des rencontres Ramsar Hauts-de-France (1 à 2 fois/an)
- 2.3 Mutualisation des outils, bancarisation et centralisation (site internet) des informations/documents Ramsar Hauts-de-France

3 Appui technique et méthodologique

- 3.1 Expertise : Gestion de zones humides, restauration, mares, réglementations, EEE, changement climatique. Participations aux différentes réunions
- 3.2 Accompagnement : accompagner les acteurs du territoire sur leur stratégie d'actions en faveur des zones humides (Sensibilisation, Formations, GEMAPI, PLU / PLUi, CCTP)
- 3.3 Animation du groupe de travail sur le déploiement de la Boîte d'Indicateurs Milieux Humides du Bassin Artois-Picardie (BIMH BAP)
- 3.4 Suivi administratif et pilotage du projet

4 Mise en place de journées thématiques (3 ateliers de formations et 2 journées d'information / an)

- 4.1 Formation "La caractérisation de la flore de mes zones humides" niveau perfectionnement (2 jours)
- 4.2 Formations "Suivre l'état des zones humides" (selon avancées déploiement BIMH BAP)
- 4.3 Formation "Les Systèmes d'Information Géographique au service des zones humides" 4 journées
- 4.4 Journée d'information "Les espèces exotiques envahissantes en zones humides : comment agir ?"
- 4.5 Journée d'information "Les tourbières garantes du climat" (à concilier avec le plan d'actions régional tourbières)
- 4.6 Formation "Fonctionnement hydrologique des zones humides"

5 Participer à la diffusion des connaissances sur les zones humides

- 5.1 Diffuser l'actualité territoriale des zones humides : Lettre Esc@le, lettre forum, rédaction d'articles, réseaux sociaux, diffusion d'informations et de connaissances
- 5.2 Interventions dans des colloques, séminaires, journées thématiques, représentation, tenue de stand
- 5.3 Capitalisation des documents, création de guides techniques, création d'outils de communication pour l'antenne et en externe
- 5.4 Encadrement d'un service civique à l'antenne

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE - BASSIN 2023

1 Réalisation d'un guide sur les dispositifs et pratiques agricoles sur le bassin

- 1.1 Analyse cartographique (ZH / agriculture)
- 1.2 Rédaction du guide sur les pratiques en agricoles en ZH et les dispositifs
- 1.3 Rédaction des fiches REX, des témoignages
- 1.4 Diffusion du guide auprès d'un réseau préalablement constitué
- 1.5 Organisation journée(s) technique(s)
- 1.6 Constitution d'un annuaire d'acteurs

2 Synthèse et compilation des données

- 2.1 Mise à jour de la carte d'état d'avancement des zones humides et de la donnée SIZH
- 2.2 Compilation des inventaires, corrections, intégration Postgres

3 Assistance, expertise, accompagnement technique et méthodologique

- 3.1 Assistance à la demande (écologie, SIG, urbanisme, etc.)
- 3.2 Suivi administratif et pilotage du projet

4 Journées d'information, journées thématiques et ateliers "Milieux Humides"

- 4.1 Ateliers pédologie / botanique
- 4.2 Atelier de prise en main des SIG et Gwern
- 4.3 Journée sur la thématique retenue (exemple GEMAPI et zones humides)
- 4.4 Restauration et réhabilitation des zones humides

5 Création, développement, enrichissement d'outils à destination des acteurs locaux, MO, ...

- 5.1 Actualisation des fiches de la boîte à outils
- 5.2 Création de nouvelles fiches : Màj du guide ZHIEP ZSCE

AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE - CONVENTION TRIENNALE 2022-2024_VOLET_BASSIN**AXE 1 : Inventorier les zones humides existantes**

- 1.1 *Accompagnement des nouveaux inventaires*
- 1.2 *Mise à jour du guide AELB (marais, sols)*
- 1.3 *Visio conférence avec région Centre Val-de Loire et DDT*

AXE 2 : Evaluer l'état global des zones humides à l'échelle des masses d'eau et le croiser avec les enjeux de bon état

- 2.1 *Evaluation de l'état globale des zones humides par masse d'eau*

AXE 3 : Mettre en œuvre des programmes d'actions en adéquation avec les enjeux du territoire et l'état fonctionnel des zones humides

- 3.1 *Accompagnement direct des CT et SAGE (stratégie, travaux, suivis) pour la restauration fonctionnelle des zones humides*
- 3.2 *Production de référentiels techniques restauration (fiches stratégie, itinéraires techniques, travaux) et masses d'eau attenantes*
- 3.3 *AAP Nouvelle Aquitaine - assistance montage de projet*
- 3.4 *Animation du réseau Espèces Exotiques Envahissantes à l'échelle du bassin Loire-Bretagne et de Nouvelle-Aquitaine (REEENA)*

AXE 4 : Sulvre, évaluer et communiquer

- 4.1 *Déploiement des indicateurs zones humides dans les CT en reconduction*

4.2 Formations

- 4.2.1 *Formation SIG « milieux humides, bassins versant » adaptées aux problématiques des territoires et une initiation à QGIS*
- 4.2.2 *Formation, diffusion des référentiels, communication sur la restauration en zones humides*
- 4.2.3 *Atelier pédologie LigéO*
- 4.2.4 *Atelier piézomètre LigéO*
- 4.2.5 *Atelier amphibiens/odonates LigéO*
- 4.2.6 *Atelier reconnaissance des odonates en zh*
- 4.2.7 *Atelier « calculatrice » LigéO en visio*
- 4.2.8 *Webinaire "les images satellites au service des zones humides"*
- 4.2.9 *Atelier « Indicateur trophique »*

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE - VOLET BASSIN 2023**1 Assistance et suivi de ces inventaires**

- 1.1 *Accompagnement des nouveaux inventaires*
- 1.2 *Mise à jour du guide « inventaire zones humides »*
- 1.3 *Compilation des inventaires et alimentation du SIE*
- 1.4 *Les images « Sentinelles » au service des Inventaires de zones humides*
- 1.5 *Grille de coût d'inventaire*
- 1.6 *Etude d'évaluation de l'altération des Milieux Humides Probables (MPH) sur le bassin hydrographique Adour-Garonne*

2 Amélioration de la connaissance sur les points d'eau sur le bassin Adour-Garonne

- 2.1 *Cartographie et compilation des données sur les plans d'eau*

3 Journées d'information, journées thématiques et ateliers "Milieux Humides"

- 3.1 *Ateliers pédologie MhéO*
- 3.2 *Ateliers piézométrie MhéO*
- 3.3 *Ateliers territoriaux « inventaires zones humides »*

4 Mise en place d'outil de suivi

- 4.1 *Transposition d'une calculatrice "indicateurs" sur la base de la calculatrice de LigéO*
- 4.2 *Appui à l'intégration des données*
- 4.3 *Aap Région Agence de l'eau*

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE - VOLET LITTORAL

1 Assistance, expertise, accompagnement technique et méthodologique

- 1.1 Assistance à la conception, mise en œuvre de programmes d'action, de gestion et de restauration sur les zones humides
- 1.2 Déploiement d'indicateurs dans les projets : accompagnement des acteurs de terrain
- 1.3 Accompagnement technique dans le cadre de l'appel à projets « Accélérer la restauration des zones humides en Nouvelle-Aquitaine »

2 Journées SIGT "Milieux humides - bassins versants"

- 2.1 Animation du réseau d'utilisateurs SIG « Milieux humides, bassins versant »
- 2.2 Formations SIG « milieux humides, bassins versant » adaptées aux problématiques des territoires
- 2.3 Journée d'échanges "Les images satellites au service des zones humides"

3 Animation et sensibilisation des acteurs autour de problématiques d'actualité sur les « zones humides »

- 3.1 Journée technique sur le changement climatique et les milieux humides
- 3.2 Ateliers de perfectionnement « botanique » et « pédologie » des zones humides
- 3.3 Formation « Restauration des zones humides »
- 3.4 Formation "Indicateur trophique"

4 Fédérer et animer un réseau d'acteurs engagés pour le maintien de l'élevage en milieux humides

- 4.1 Réaliser un état des lieux des actions en cours et des attentes des acteurs du bassin Adour-Garonne ;
- 4.2 Participer à la fédération des acteurs du bassin Adour-Garonne et à leur représentation en lien avec le RNMEMH
- 4.3 Structurer et animer le réseau à l'échelle du bassin Adour-Garonne, avec la participation des acteurs concernés
- 4.4 Participer à l'organisation d'ateliers de réflexion collective et à la planification des actions au niveau du bassin Adour-Garonne.

Les partenaires financiers et les montants sollicités pour 2023 sont :

Cotisation Région Nouvelle-Aquitaine	93 149,00 €
Cotisation Département Charente-Maritime	20 000,00 €
Cotisation Ville de Rochefort	45 735,00 €
Cotisation UNIMA	7 622,00 €
Cotisation CDA Rochefort-Océan	7 622,00 €
Cotisation Chambre agriculture 17	7 920,00 €
Ministère de la Transition Ecologique	152 820,84 €
Région Bretagne	25 456,76 €
Subvention Région Nouvelle-Aquitaine	58 814,20 €
Département du Finistère	94 556,69 €
Subvention Département Charente-Maritime	6 000,00 €
Département Ille et Vilaine	17 933,23 €
CDA du Pays de Saint-Omer	10 000,00 €
Office Français de la Biodiversité	347 674,83 €
Fonds Européens	34 59,65 €
Agence de l'Eau Adour-Garonne	154 170,26 €
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	154 703,84 €
Agence de l'Eau Seine-Normandie	130 412,27 €
Agence de l'Eau Artois-Picardie	56 369,99 €
Université de La Rochelle	3 076,93 €
Dreal Bretagne	31 903,44 €
Dreal Haut de France	17 831,86 €
Dreal Nouvelle Aquitaine	12 000,00 €
UNIMA	1 774,23 €
INRAE	5 777,80 €
Syndicat de Gestion des Bassins Versants du Moron et du Blayais (SGBVMB)	3 098,52 €

Décision du Comité Syndical

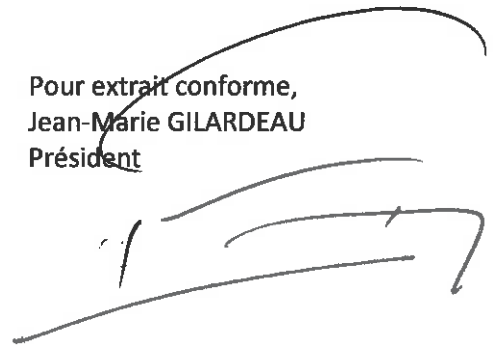
Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident :

- de valider la programmation 2023 telle que présentée dans les tableaux ci-dessus,
- de solliciter les subventions auprès des financeurs présentés dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer les conventions et à conduire les démarches nécessaires

Nombre de membres :

En exercice : 13
Présents : 7
Votants : 8
Votes :
Pour : 8
Contre : 0
Abstentions 0

Pour extrait conforme,
Jean-Marie GILARDEAU
Président



**TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE
DE LÉGALITÉ**

Sous le N° 017-251710398-2022 ____ -

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : __ / __ / 2022